

Luiz Conceição est né à Vila do Porto, aux Açores en 1952. Lauréat de l'École Supérieure des Beaux-Arts de Lisbonne, il a obtenu son diplôme en architecture en 1978.

En 1997, il a conclu son doctorat à la Faculté d'Architecture de l'Université de Lisbonne, sur le thème "*La consécration de l'eau par l'architecture, pour une architecture de l'eau*".

Il était enseignant à l'Université Lusíada et à la Faculté d'Architecture de l'Université de Lisbonne, puis enseignant et directeur du Cours d'Architecture à l'Université Moderna de Setúbal, à l'Université Lusófona de Lisbonne et à l'Institut supérieur Manuel Teixeira Gomes de Portimão. En 2007, il s'est porté candidat à la présidence de l'Ordre des architectes portugais avec la devise "Pour un ordre des valeurs". Il était membre de l'EAAE - Association Européenne pour l'Éducation Architecturale - et chercheur au Centre d'études territoriales, de culture et de développement de l'Université Lusófona (ULHT).

#### OBJECTIF

Le Prix Luiz Conceição a été créé en 2020 dans le cadre du Master Intégré en Architecture de l'Institut Supérieur Manuel Teixeira Gomes - MIA.ISMAT.

Le Prix est décerné chaque année et vise à distinguer les travaux des étudiants du premier cycle d'études en architecture, inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur nationaux et internationaux. Les travaux à admettre au concours seront ceux des deux semestres de l'année scolaire précédant celle de l'édition du Prix Luiz Conceição.

### PRIX

- 1. Peuvent participer au concours, les étudiants inscrits en premier cycle d'études en architecture dans des établissements d'enseignement supérieur nationaux et internationaux, pendant l'année scolaire au cours de laquelle le prix est attribué, ou les étudiants ayant terminé leurs études l'année précédant celle du concours au Prix.
- 2. Seuls les travaux réalisés au cours de l'année scolaire précédant l'année de l'édition du Prix sont admis pour participer au concours.



- 3. Le prix Luiz Conceição distingue une œuvre gagnante et deux mentions d'honneur. Exceptionnellement, si le Jury reconnaît le même mérite à plus d'une œuvre, celles-ci recevront le Prix Ex aequo. Si le Jury estime qu'aucune candidature n'est digne de recevoir le prix, celui-ci ne sera pas attribué et le Jury se réserve le droit d'attribuer une troisième mention d'honneur.
- 4. Le travail sélectionné gagnant se verra attribuer la somme de mille cinq cents euros. À chacune des deux mentions d'honneur est attribuée la somme de six cents euros.

Le Prix est attribué à l'œuvre, indépendamment du nombre d'auteurs. S'il y a plus d'une œuvre distinguée Ex aequo, la valeur du prix est divisée à parts égales entre les œuvres primées.

5. Tous les candidats dont les travaux sont admis au concours reçoivent un certificat de participation.

### ÉLIGIBILITÉ

- 1. Les travaux éligibles sont ceux réalisés par les candidats dans le cadre des Unités d'Enseignement du projet d'architecture (quelle que soit leur désignation) des trois années du premier cycle d'études en architecture effectuées dans des établissements d'enseignement supérieur nationaux ou internationaux.
- 2. Il n'y a pas de limite de nombre de travaux proposés par chaque établissement d'enseignement supérieur en vue du concours au Prix.
- 3. Le thème est libre.

### DEMANDE

- 1. Le processus de candidature est effectué par l'étudiant et livré en format numérique format PDF, avec un maximum de 25Mb par le biais d'un formulaire de candidature où doivent figurer tous les éléments d'identification :
- de l'œuvre et de son (ses) auteur(s);
- de l'établissement d'enseignement supérieur dont ils proviennent ;
- de l'unité d'enseignement (matière);
- et le semestre universitaire.
- 2. Le formulaire de candidature sera disponible à l'adresse suivante.
- 3. Les processus de candidature devront être validés par d'enseignement supérieur au nom duquel l'étudiant postule, avec déclaration qui prouve l'inscription de l'étudiant (nom, Année scolaire à laquelle le travail correspond, unité de programmes d'études).
- 4. Les dossiers de candidature sont présentés sur deux panneaux A1 maximum, disposés verticalement, sans identification de l'étudiant ou de la d'enseignement supérieur.



- 5. Les textes et les légendes contenus dans les panneaux A1 doivent être rédigés en Portugais et en Anglais.
- 6. Les panneaux A1 et la déclaration, en format PDF, doivent être soumis par e-mail: <a href="mailto:premio.luiz.conceicao@ismat.pt">premio.luiz.conceicao@ismat.pt</a>
- 7. Chaque travail recevra un numéro et son identité sera connue, par des membres du jury, après la classification finale.

## ÉVALUATION

- 1. L'évaluation des travaux se fait en deux phases. La première consiste à sélectionner les dix travaux finalistes. La seconde consiste à sélectionner l'œuvre gagnante et les deux mentions d'honneur.
- 2. Dans une première phase, tous les travaux en compétition sont rassemblés pour être analysés individuellement par tous les membres du Jury. Chaque membre du Jury propose, individuellement, trois travaux qu'il juge réunissant les qualités nécessaires pour passer à la phase suivante.

Cette phase est clôturée par une réunion du Jury, destinée à sélectionner les dix travaux finalistes, après l'attribution des classements par les sept membres du Jury. Le Président du Jury a une voix prépondérante en cas d'égalité des voix.

- 3. Dans la deuxième phase, les sept membres du jury évalueront conjointement les dix travaux finalistes. La classification des œuvres est définie puis votée. Le Président du Jury dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité des voix.
- 4. Les résultats du concours seront publiés sur le site web.
- 5. Une exposition des dix œuvres finalistes aura lieu ultérieurement.

### JURY

- 1. Le Jury est composé de sept membres :
  - 1.1. Deux enseignants du domaine scientifique de l'architecture du MIA.ISMAT;
  - 1.2. Deux enseignants du domaine scientifique de l'architecture dans d'autres établissements d'enseignement supérieur nationaux ;
  - 1.3 Un enseignant du domaine scientifique de l'architecture dans d'autres établissements d'enseignement supérieur étrangers ;
  - 1.4. Un architecte exerçant son activité professionnelle ;
  - 1.5. Un représentant de la section régionale de l'Algarve de l'Ordre des architectes ;
  - 1.6 Pour chaque édition, la direction du Prix désigne, parmi les jurés, le Président du Jury.
- 2. Les enseignants dont les étudiants sont candidats au Prix ne peuvent pas être membres du Jury.
- 3. Le Jury peut se réunir selon la modalité présentielle ou à distance par vidéoconférence.



- 4. La constitution du Jury est annoncée chaque année lors de l'ouverture de la candidature.
- 5. Le Jury est composé d'un Président et de six membres.

## DÉLAIS

1. Ouverture du concours : 04. Janvier. 2021

2. Dépôt des candidatures jusqu'au : 30. Avril. 2021

3. Nomination du Jury jusqu'au : 31. mars 2021

4. Annonce des travaux finalistes : 17. mai 2021

- 5. L'annonce des lauréats et la cérémonie de remise des Prix auront lieu en juin, lors de la cérémonie commémorative de la journée de l'ISMAT.
- 6. Exposition des travaux des finalistes : inauguration en juin, dans le cadre des célébrations de la journée de l'ISMAT.



# PARTENEIRES







